



Le mot...

Notre association a adjoint un affixe à son nom, tout en conservant ce dernier et les 34 années d'actions qui s'y rattachent.

Colinéo, un horizon plus vaste, un mot facile à retenir et évocateur de nos paysages méditerranéens, qui s'inscrit dans l'accroissement de nos activités axées résolument vers l'éducation à l'environnement du grand public et des jeunes.

Notre mission de communication donnée par le Préfet dans le cadre du site communautaire Natura 2000 Étoile-Garlaban, nous permet de sensibiliser les habitants des douze communes concernées.

Le succès de nos balades découvertes dans les massifs, nos nombreuses interventions sur les thèmes naturalistes et éco-citoyens dans les classes et sur le terrain auprès des jeunes, répondent parfaitement à nos nouveaux objectifs de mettre en contact le public et les espaces naturels pour l'épanouissement dans le respect de « l'or vert » que sont nos massifs.

Nos activités de protection de l'environnement s'inscrivent également dans une courbe ascendante avec quelques succès comme l'incitation à l'achat de grands domaines par le CG 13, notre présence dans les comités de pilotage Natura 2000, dans les CLIS des carrières du département, dans la décision du TGI de remise en état de la Tourache (11° arrondissement), dans le suivi de la ZAC des Hauts de Ste Marthe (14° arrondissement)...

Cette nouvelle dimension de notre association exige un changement de nos statuts et un nouvel agrément au niveau départemental afin d'exercer nos actions sur un territoire plus étendu ce qui permettra aux collectivités de nous associer à leurs projets.

À la suite de la volonté affirmée par l'AG 2007 : l'impulsion est donnée, le travail en marche.

Maintenant, nous avons besoin de vous tous adhérents, bénévoles, décideurs, pour aboutir !

Monique BERCET, Présidente

SOMMAIRE

Les nouvelles de Colinéo-ASSENMCE.....p2

Natura 2000, où en est-on ?..... p9

L'organisation d'un Grenelle de l'environnement.... p10

La Sabline de Marseille..... p12

Une belle initiative en faveur de l'environnement..p13

Dossier spécial mer : les dangers de la surpêche ..p15



Notre association en marche vers l'avenir !

Mais pourquoi élargir notre champ d'action, multiplier nos activités, en recherchant la performance et l'innovation ?



Au moins deux raisons s'imposent à nous.

La première, le temps presse, l'éducation et la protection de l'environnement sont devenues une priorité reconnue. Bien que lentes à se mettre en place au niveau mondial, nous nous devons de les mettre en œuvre à notre niveau sur le terrain.

La seconde, demande un retour en arrière et une réflexion. Au départ, les collectivités publiques conscientes des enjeux environnementaux mais ne pouvant les assumer, les ont délégués aux associations composées pour la plupart de bénévoles.

Au fur et à mesure de l'évolution des techniques de l'éducation à l'environnement, du besoin grandissant et du manque de bénévolat, l'État a mis en place une aide financière pour les contrats salariés qui va en s'amenuisant.

A cela s'ajoute que les collectivités réduisent leurs subventions et mènent une campagne de « marchandisation des associations », de fusion, ou de mutualisation.

En outre, une notion de marché de l'environnement se fait jour, des bureaux d'études et des sociétés commerciales y voient un créneau porteur.

Dès lors, on peut parler de concurrence et seules les activités spécifiques sans concurrence commerciale nous sont ouvertes.

La marge de manœuvre s'avère donc difficile. Il nous faut élargir nos champs d'action, affirmer notre efficacité auprès des collectivités, recruter des personnes qualifiées sur des emplois précaires (et cela pose problème), adopter une stratégie de recherche de sponsors, trouver des postes de financement, pratiquer la mutualisation si possible (comme nous l'avons fait avec le Collectif Étoile Garlaban ou encore UDVN 13 et URVN...). **A défaut c'est la disparition ou la mise en sommeil.**

Colinéo ASSENMCE a fait le choix de vivre !

« De découvertes en découvertes »

Avec des scolaires

Avec le beau temps, le printemps 2007 a été riche en animations dans la Chaîne de l'Étoile et le Massif du Garlaban. Notre campagne de promotion (envoi de lettres d'informations aux écoles primaires, maternelles et aux centres aérés) a bien fonctionné. Nous avons animé une sortie découverte :

- Le 27 mars avec l'École Espéranza ;
- Le 11 mai avec l'École Malpassé ;
- Le 22 mai avec l'École St Just ;
- Les 24 et 31 mai avec l'École de la Busserine ;
- Les 1^{er} et 8 juin avec l'École des Camoins ;
- Les 5 et 12 juin avec l'École de la Maurelette ;
- Le 14 et 18 juin avec l'École des Lilas ;
- Le 18 et 21 juin avec l'École La Rose Frais Vallon ;
- Le 28 juin avec l'Ecole maternelle d'Allauch à la Limace.

Certaines sorties ont eu lieu au **domaine départemental de la Nègre** mais la plupart ont eu lieu au rond point des lavandes, **sur le plateau de la Mûre**, au dessus de la Batarelle. La présence d'un arrêt de bus à proximité de cette zone a été un atout majeur pour la venue des écoles sur le site. Faute de moyens financiers suffisants pour se déplacer en car, les classes ont emprunté les bus de la RTM.

Pour faire face aux nombreuses demandes des écoles, nous avons créé de **nouveaux outils et animations pédagogiques sur des thèmes différents** (la garrigue, les traces et les empreintes, les insectes, le cycle de vie de l'arbre....) et **adapté à plusieurs niveaux scolaires** (maternelle, CP, CE1, CE2, CM1, CM2).

Cette année nous avons également expérimenté avec les classes le **sentier botanique de la Batarelle** (ce sentier faisait partie de la marche d'approche du site où nous animions) et il s'est avéré être un support pédagogique très intéressant pour la préparation d'un herbier en classe.

Avec l'école de la **Busserine**, en dehors des 2 sorties de terrain, nous avons animé une **intervention en classe**. Ce fut une occasion unique de préparer les enfants à la sortie de terrain. Avec eux, nous avons étudié la chaîne alimentaire et préparé une charte de bonne conduite en forêt.



La Sabline de Marseille

Elle appartient à la famille des caryophyllacées comme les œillets. Elle a été décrite pour la première fois par Rabillard et Castagne, et dédiée à gouffe de la Cour, directeur du Jardin Botanique de Marseille en 1815.

- Nom scientifique :

Arenaria provincialis, *Gouffeia arenarioïdes* DC.

- Nom vernaculaire :

Sabline de Marseille, Sabline de Provence, Herbe à Gouffé. Les botanistes préfèrent maintenant l'appeler Sabline de Marseille car une autre Caryophyllacée *Moehringia provincialis* est aussi appelée Sabline de Provence ou Sabline du Verdon.

Sa répartition :

La Sabline de Marseille est une espèce endémique à distribution restreinte des Bouches du Rhône et du Var. Elle n'existe au monde qu'entre Marseille et Toulon. Nous pouvons l'observer dans le Massif de l'Etoile, les Massifs des Calanques et du Mont Saint-Cyr, le Massif de la Sainte Baume et aux environs du Castellet.

Description morphologique :

C'est une petite plante annuelle à cycle hivernal. Elle germe en octobre, et développe en avril-mai de petites fleurs hermaphrodites blanches qui fructifient début juin. La pollinisation se fait majoritairement par l'intermédiaire des hyménoptères. Les diaspores sont de type barochore.

Elle possède un système racinaire très développé et ramifié. La racine principale mesure entre 20 et 40 cm.

La plante se présente sous forme de touffes étalées, d'une hauteur de 15 à 20 cm.

Ses tiges fines ramifiées sont érigées et portent de petites feuilles de un à deux cm de longueur obovales, lancéolées, opposées par deux et de couleur vert brillant. La couleur passe au violet sombre avec le temps.

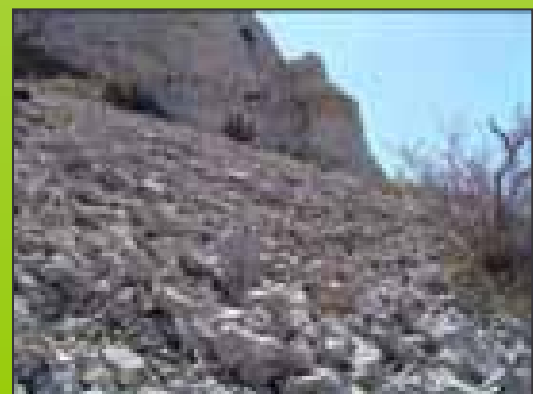


Cette Sabline possède seulement deux styles au lieu de trois. Les fleurs blanches ont cinq pétales et cinq sépales et le fruit ovoïde n'a que deux valves avec deux dents à leur sommet. C'est pour cela que certains botanistes la distinguent du genre *Arenaria* en l'appelant *Gouffeia*.



Son habitat :

La Sabline de Marseille vit dans des milieux à forte granulométrie (cailloux, blocs, rochers) comme les éboulis (Cf. photo ci-dessous), les lapiaz et les terrasses calcaires. La pente de ces milieux peut varier de 10% à 40%. La forte instabilité du substrat a pour effet de cisailer les tiges et les racines. Ceux sont des milieux contraignants qui associent la sécheresse à une très forte luminosité, de forts contrastes thermiques et un substrat doté d'une faible capacité hydrique.



Une belle initiative en faveur de l'environnement : Un sac biodégradable et compostable

Nous vous avons parlé, dans l'une de nos précédentes LETTRES, des sacs biodégradables. Et justement, à l'occasion de la signature du pacte écologique par Mme Sylvie ANDRIEUX et M. Garo HOSVEPIAN et de la présentation du DICOTRI par l'association AVIE (Association de valorisation et d'insertion par l'environnement) le vendredi 1^{er} juin 2007, nous avons rencontré M. Bertrand GAY, représentant de la Société Eco Concept Service.

E.C.S est la société de distribution du produit BAGHERRA, un sac biodégradable et compostable à base d'amidon de maïs, ainsi que d'autres produits orientés vers le développement durable : sacherie en raphia, sacherie réutilisable et Polypro-tissé, couverts en Mater-bi, etc.

Basée sur le domaine de l'Arbois, E.C.S. a distribué lors de cette journée des sacs plastiques biodégradables.

Quelles sont leurs spécificités ?

- À base d'amidon de maïs sans O.G.M et de bio polymères, le compost qui résulte de la biodégradation ne pollue pas les nappes phréatiques d'additifs nocifs (cas des produits oxo fragmentables composés de polyéthylène associés à du zinc, du plomb et du cadmium). La chaîne alimentaire reste saine.
- Conservable huit mois sans perdre ses propriétés mécaniques, le Mater-bi se dégrade en milieu hostile en 60 jours au contact de micro bactéries. L'oxo fragmentable entamera quant à lui son processus de dégradation dès sa production achevée, au contact de la lumière. De plus, sa fragmentation entraîne une décomposition du sac en « confettis » qui disparaîtront 400 ans plus tard...
- Le Mater-bi est économe en énergies (source : étude comparative du cycle de vie des matières réalisée par la société Bio Intelligence Service) :
 - Biodégradable et compostable, il ne nécessite pas un recyclage
 - Durant le cycle de vie du produit (culture, transformation, production, fin de vie) le sac à base d'amidon de maïs apparaît comme celui consommant le moins d'eau et d'énergies non renouvelables pour sa réalisation (colles et additifs compris)

ATTENTION

Ne pas confondre biodégradables et biofragmentables

Les sacs biofragmentables sont constitués de polyéthylène (PE) et d'additifs prooxydatifs. Récemment (2005), un sac de ce type a été mis au point en France par un groupe d'industriels et d'universitaires et a été appelé NEOSAC. Plus d'un voudrait voir entrer ce type de sac dans une catégorie dénommée "oxo-biodégradable".

Or, ce sac ne répond pas aux normes actuelles en vigueur, à savoir la EN 13432 et la NFU 52001 qui définit des critères de biodégradation selon la quantité de CO₂ émise dans l'atmosphère.

La norme EN 13432 définit la biodégradabilité. On réalise un test en laboratoire pour comparer la dégradation du matériau du sac avec la dégradation de la cellulose. Pour être déclaré biodégradable, le matériau polymère doit disparaître à 98% en 6 mois.

C'est le cas des sacs BAGHERRA qui répondent à la norme EN 13432.

Thomas GUERQUIN

ATTENTION, BALEINES EN DANGER !!

Chasse et protection des baleines, source de discussions

houleuses...

Du 28 au 31 mai dernier, s'est déroulée la 59ème session annuelle de la Commission Baleinière Internationale (CBI) à Anchorage, en Alaska. Cette Commission, créée en 1946 par 15 pays baleiniers afin de protéger les espèces de baleines de la surpêche et rendre possible le développement durable de l'industrie baleinière, a réuni ses États membres afin de débattre autour de questions environnementales concernant les populations de baleines et la reprise ou non de leur chasse commerciale.



Crédits : www.acbdaire.netfenua.pf

En effet, depuis 1986 la CBI a établi un **moratoire interdisant la chasse commerciale** à la baleine. Cependant, la chasse à des fins « de recherche scientifique » est autorisée.

En 2007 cette Commission regroupe 76 pays et une trentaine d'associations environnementales, dont Greenpeace, qui a un statut d'observateur sans droit de vote.

Cette commission exerce différentes missions telles que la conservation des populations de baleines, la prise en compte des problèmes environnementaux et l'observation des cétacés.

Depuis sa création, deux groupes distincts s'opposent au sein de la CBI au sujet de l'utilité du moratoire :

Les pays contre la reprise de la pêche

Il s'agit notamment des Etats-Unis, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, du Brésil, de l'Allemagne, de la France, du Mexique, du Royaume-Uni, des Pays-Bas, de Monaco, de l'Italie, de l'Argentine et de la Belgique.

Ces pays sont soutenus activement par les défenseurs des droits des animaux tels que Greenpeace, l'IFAW (International Found for Animal Welfare) et diverses associations environnementales.

Les principaux arguments avancés sont d'ordre pratique : plusieurs populations de baleines ne peuvent résister à une chasse commerciale, d'autant plus que cette chasse et le commerce qui en découle ne peuvent être clairement contrôlés.

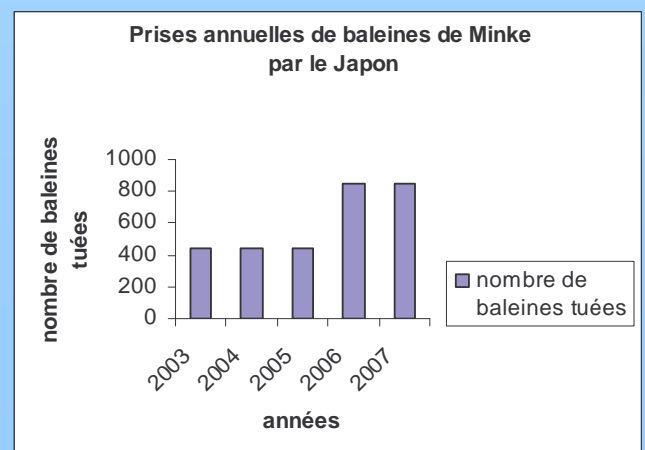
Certains, s'opposent à la chasse pour des raisons morales. En effet, un reportage vidéo réalisé par Greenpeace en 2006, a dévoilé les cruautés des méthodes japonaises de chasse à la baleine : 80% des baleines ne meurent pas suite au harponnage, elles subissent d'extrêmes souffrances lors du treuillage avant de succomber à une mort lente par suffocation.

Par ailleurs, se pose également le problème des diverses menaces qui pèsent sur les baleines, comme la pollution, les changements climatiques...

Les pays favorables à la reprise de la pêche

Plusieurs États « chasseurs » comme le Japon, la Norvège et l'Islande ne se sentent pas concernés par ce moratoire. Ces trois pays tuant environ 2000 baleines par an, se cachent derrière la chasse scientifique pour continuer à pratiquer. Depuis, les pays des Caraïbes se sont rangés aux côtés de ces trois pays majeurs.

Le problème qui se pose est le suivant : le Japon demande depuis 21 ans à la CBI le même droit de pêche que celui accordé aux populations autochtones d'Alaska pour leur subsistance. Or les Japonais pêchent surtout pour des raisons commerciales.



SONNETTE D'ALARME POUR LE THON ROUGE !!

Depuis des siècles, le thon rouge est l'une des espèces de poissons les plus prisées en Méditerranée. Malheureusement cette espèce est aujourd'hui en grand danger à cause d'une surexploitation régionale.

Le thon a une **grande valeur commerciale** et intéresse de nombreuses pêcheries internationales. Ce sont les industries de la congélation et de la conserverie qui règlent son exploitation. Avec la mise au point de méthodes plus performantes, certains pays ont développé des flottes industrielles dans les principaux océans et se livrent à une rude concurrence pour écouler leur production.

En effet, dans le monde, **2,5 millions de tonnes de thons sont pêchés par an**. Les thons sont des prédateurs actifs présents dans tous les océans (excepté les zones polaires) et représentent une forte biomasse. La recherche thonière fait l'objet d'une coopération scientifique internationale très active, au travers d'organisations régionales de pêche responsables de la coordination des recherches, de la gestion et de la conservation de ces ressources. C'est pourquoi, **un quota de 32 000 tonnes par an a été fixé par la Commission Internationale pour la Conservation du Thon en Atlantique (l'ICCAT)**. Le niveau actuel de pêche du thon rouge est évalué à 50 000 tonnes par an en Atlantique et Méditerranée, alors que le taux de prises permettant le renouvellement est estimé à 15 000.

Le 2 juillet dernier, Mourad Kahoul, président du comité régional des pêches, réclamait audience à Nicolas Sarkozy pour protester vivement d'une part contre l'interdiction de pêcher en Méditerranée à partir du 30 juin alors que les pêcheurs basques et croates sont autorisés jusqu'au 15 novembre, et d'autre part contre la différence de poids des thons pêchés.

Il dénonce également les navires asiatiques qui viennent pêcher en toute illégalité en Méditerranée. A ces pêches illégales s'ajoute le problème du développement de l'aquaculture basée sur les captures de thon rouge au stade juvénile. Cette pratique aggraverait la situation car les prélèvements de jeunes thons sont fait discrètement et rendent pratiquement impossible toute évaluation précise des stocks.

C'est pour toutes ces raisons qu'il est extrêmement urgent de pratiquer une pêche « raisonnable » et de faire respecter les quotas fixés par l'Europe à tous les pays afin d'assurer la survie du thon rouge et le travail des thoniers en Méditerranée.



©IRD/Christophe Peignon

Audrey SCALA

Envie d'être bénévole ?

Si vous avez quelques heures ou quelques jours à nous consacrer pour nous aider au fonctionnement de l'association ou au développement de nos animations, n'hésitez pas à nous contacter.

Renseignements au 04 91 60 84 07

Colinéo-ASSEMENCE

64 Bd Simon Bolivar

13014 Marseille

Tél. /Fax : 04 91 60 84 07

Email : assenemce@free

Site Internet : www.colineo-assenemce.fr